



WWW.SDEC-ENERGIE.FR

# Dialogue

LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DANS LE CALVADOS

ÉNERGIES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

HORS-SÉRIE  
N°81  
Nov.  
2021



# 2

## Jours pour Demain

○○○○○○

### Journées Portes Ouvertes

30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021

BILAN & PERSPECTIVES



LA MOBILITÉ BAS CARBONE TRACE SA ROUTE

**Le SDEC ÉNERGIE s'inscrit dans les nouvelles mobilités**

PAGE 3



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

**Une ingénierie locale pour accompagner les collectivités**

PAGES 4 et 5

PORTES OUVERTES PAGE 2

**Deux jours pour demain... la suite**

AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE PAGE 4

**Levier de développement des projets de production photovoltaïque**

ACCEPTABILITÉ SOCIALE PAGE 7

**Construire un cadre de concertation apaisé**

RETOUR EN IMAGES PAGE 8

**Deux journées d'échanges et de convivialité**

PORTES OUVERTES DU SDEC ÉNERGIE

# 2 jours pour demain ! Bilan et perspectives

Le SDEC ÉNERGIE a ouvert ses portes aux élus, services des collectivités et partenaires les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre derniers. L'occasion de se projeter dans le futur proche des activités et services que le syndicat pourrait développer en cohérence avec son plan stratégique 2021-2026. Interview de Catherine Gourney-Leconte, Présidente du SDEC ÉNERGIE.

## L'utilité de ces journées portes ouvertes ?

**Catherine Gourney-Leconte :** Il est toujours utile de présenter aux élus du syndicat l'ensemble des services que l'on peut mettre à leur disposition. La crise sanitaire nous a obligés à reporter de plusieurs mois cette manifestation. Et je dois dire que ces deux jours ont été les bienvenus. Nous avons besoin de nous retrouver et d'échanger de vive voix. Nous avons privilégié la diversité des contenus pour rendre attractives et complémentaires ces deux journées de rencontre : espaces de démonstration, stands de nos partenaires, ateliers opérationnels et débats en tables rondes, déclinent notre projet stratégique, voté par l'ensemble des élus de notre comité syndical.



Catherine Gourney-Leconte,  
Présidente du SDEC ÉNERGIE.

## Ce projet se déclinera concrètement sur les territoires ?

**CGL :** Bien évidemment. On observe, par exemple, au niveau normand que le SRADDET <sup>(1)</sup> comme les PCAET <sup>(2)</sup> ont besoin d'être déclinés sur les territoires. Et notre syndicat est à même d'apporter son expertise et sa technicité par une ingénierie mutualisée qui permet aux collectivités de mettre en œuvre leurs projets de transition énergétique. Dans cette période où l'argent public est rare, nous devons mutualiser notre ingénierie pour être plus que jamais efficaces aux quatre coins du département. Et le SDEC ÉNERGIE répond à cet enjeu.

## Cette ingénierie bénéficie-t-elle à toutes les communes ?

**CGL :** Le SDEC ÉNERGIE porte des projets de développement de la transition énergétique pour l'ensemble des communes et intercommunalités du Calvados ce qui permet une massification des réponses, notamment aux appels à projets. Les communes de petite taille en bénéficient pleinement car seules, elles ne pourraient y accéder. C'est aussi l'occasion de mettre à disposition des habitants les nouveaux services dont ils ont besoin. La mutualisation des réseaux de chaleur en est un exemple.

## Quel bilan des portes ouvertes ?

**CGL :** Il est très positif si nous en jugeons par le nombre de participants et par les retours que nous avons des élus. Nous avons bénéficié de la présence d'intervenants de grande qualité.

Les tables rondes <sup>(3)</sup> ont exploré le futur et imaginé le possible, notamment sur la rénovation énergétique des bâtiments ou encore sur la mobilité bas carbone.

Le sujet de l'énergie est tellement évolutif et complexe que nous devons faire preuve de pédagogie. Ces deux journées ont été l'occasion de confirmer auprès des nouveaux élus que leur syndicat est une boîte à outils indispensable à la compréhension des enjeux énergétiques qui les concernent.

## La signature de trois conventions ?

**CGL :** Une première a été signée avec GRDF, afin de s'orienter vers un réseau de distribution gaz vecteur de la transition énergétique. Le contrat de concession avec GRDF date de plus de 20 ans et ne comporte pas de volet lié à la transition énergétique. L'idée de cette convention est aussi d'imaginer ce que sera le futur contrat de concession à l'horizon 2027. Cette convention vient donc compléter le cahier des charges initial et anticiper l'avenir.

La deuxième convention a été signée avec Bessin Urbanisme pour la mise en œuvre des objectifs de son PCAET.

Enfin, la troisième convention est une charte partenariale entre l'État, le SDEC ÉNERGIE et la Communauté urbaine Caen la mer sur la rénovation énergétique des bâtiments publics (*lire détails page 5*). Elle souligne l'importance des ressources en matière d'ingénierie pour mener à bien les projets des territoires. La difficulté pour

de nombreuses communes est de mettre en œuvre l'ensemble des préconisations issues des diagnostics. Cette signature permet d'associer l'ingénierie du SDEC ÉNERGIE et de la Communauté urbaine Caen la mer et de mettre ainsi en musique les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics en s'appuyant sur le plan de relance porté par l'État à travers des financements dédiés. À noter que la forte implication de nos collectivités sur l'accompagnement a porté ses fruits avec le dépôt de nombreux dossiers en préfecture.

## Imaginez-vous une suite à ces journées ?

**CGL :** Bien évidemment. La pédagogie, l'accompagnement, l'échange d'expériences font partie de notre ADN. Nous réfléchissons d'ores et déjà à nous retrouver à mi-mandat. D'ici là, au travail !

1. - **SRADDET** : la création des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires redonne à la planification territoriale son rôle stratégique et renforce la place de l'institution régionale, invitée à formuler une vision politique de ses priorités en matière d'aménagement du territoire.

2. - **PCAET** : le Plan Climat Air-Énergie Territorial, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

3. - **Quatre tables rondes** : S'engager dans la rénovation énergétique des bâtiments publics - L'autoconsommation collective, levier de développement des projets de production photovoltaïque - L'acceptabilité sociale des projets d'énergies renouvelables - La mobilité bas carbone : une révolution en route.

LA MOBILITÉ BAS CARBONE TRACE SA ROUTE

## Le SDEC ÉNERGIE s'inscrit dans les nouvelles mobilités

Dans un contexte réglementaire très évolutif, le SDEC ÉNERGIE entend poursuivre son action en faveur de la mobilité bas carbone au service des collectivités territoriales et des usagers. La table ronde consacrée à cette thématique<sup>(1)</sup> a non seulement permis de rappeler le contexte réglementaire, d'informer sur les mobilités proposées (électricité, gaz, hydrogène) mais aussi d'expliquer les actions et projets des différents acteurs : SDEC ÉNERGIE, Enedis, GRDF, Normandie Mobilité électrique, France Hydrogène, FNCCR.

La mobilité bas carbone n'est pas uniquement électrique, elle est aussi au GNV (Gaz Naturel Véhicule) ou encore à l'hydrogène. Avec un réseau Mobi-SDEC comptant 230 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le département<sup>(2)</sup>, et deux stations hydrogène à Pont-l'Évêque et Bretteville-sur-Odon, le SDEC ÉNERGIE a une vision multi-énergies de la mobilité bas carbone. Le Syndicat entend créer une station GNV sur la commune de Pont-l'Évêque sur le même site que les autres énergies.

« Le syndicat s'est engagé il y a 5 ans pour développer un maillage territorial cohérent de bornes de recharge de véhicules électriques. Nous avons répondu à un appel à projet de l'ADEME portant sur un investissement global de près de 3,5 M€ », rappelle Catherine Gourney-Leconte, Présidente du SDEC ÉNERGIE, dans son propos introductif. « Il s'agissait alors d'un véritable défi puisqu'à l'époque aucune infrastructure de recharge n'existait. 230 bornes sont aujourd'hui en place sur l'ensemble du territoire : ville, campagne, bord de mer. Et aujourd'hui, 127 communes et EPCI du Calvados ont transféré leur compétence au SDEC ÉNERGIE pour l'installation des bornes ».

### Ce n'est qu'un début

Les pouvoirs publics ambitionnent 4,8 millions de véhicules électriques ou hybrides rechargeables en 2028 et la fin des ventes de véhicules thermiques en 2040. « La mobilité électrique va bouleverser nos habitudes et la relation à notre véhicule », confirme Pascal Dupont d'Enedis, dans son intervention. « En Normandie, les infrastructures de recharge sur le domaine public, dans l'habitat collectif ou en entreprise sont en nombre insuffisant, d'une part pour permettre un déploiement massif du véhicule électrique et, d'autre part pour rendre possible des déplacements inter-départementaux ».

Les mentalités évoluent, de plus en plus de collectivités, d'entreprises, d'usagers se tournent vers les mobilités bas carbone. « La question n'est plus de savoir si les moteurs électriques



supplanteront les moteurs thermiques, mais de se projeter dans un avenir proche, de mesurer notamment l'impact des infrastructures de mobilité sur les réseaux d'énergie existants et leur gestion. Cela suppose aussi d'en appréhender les conséquences pour les collectivités. Imaginer les besoins d'équipement à court terme (électrique, gaz, et hydrogène) et le développement de nouveaux services associés », précise Catherine Gourney-Leconte.

### La loi d'orientation des mobilités

La loi d'orientation des mobilités (LOM-décembre 2019) confirme que l'urgence environnementale et climatique appelle à se déplacer différemment et se fixe notamment comme objectifs d'engager la transition vers une mobilité plus propre et d'investir plus et mieux dans les transports du quotidien.

« La loi permet notamment de créer des Schémas directeurs des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE) », explique Philippe Landrein, responsable Mobilité bas carbone au SDEC ÉNERGIE. « Avec nos partenaires historiques, la construction de ces schémas nous permettra d'estimer précisément les besoins des collectivités en fonction des zones d'activités, des zones industrielles ou résidentielles, des transports pendulaires... et de bénéficier ensuite de subventions qui permettront de réduire les coûts d'installation des bornes ».

À ce sujet, Yann Pitrou, vice-président de

Normandie Mobilité Électrique, rappelle « que les collectivités territoriales bénéficient de bonus écologique et de la prime à la conversion valables sur l'acquisition d'un véhicule électrique. France Mobilités (démarche du Ministère de la Transition Écologique) et Aides-territoires collaborent ensemble pour faciliter la recherche d'aides sur la thématique des mobilités pour les collectivités territoriales et leurs partenaires ».

C'est dans ce contexte qu'Enedis a déjà proposé cet été au SDEC ÉNERGIE une vision prospective des besoins en nombre de bornes de recharge, commune par commune, année par année, jusqu'en 2035. « Enedis, en charge notamment du raccordement des bornes au réseau, nous accompagne dans cette démarche globale avec la volonté commune de bien identifier les emplacements performants, le nombre de bornes nécessaires et leur puissance afin de répondre à la demande et de ne pas surcharger le réseau. »

Acteur des mobilités bas carbone, le SDEC ÉNERGIE entend ainsi conforter son action.

« Le fait de travailler sur un territoire conséquent (le département) assure une vision globale des besoins et des réalisations nécessaires. Le SDEC ÉNERGIE s'inscrit clairement aujourd'hui dans l'avenir des mobilités dans le Calvados », conclut Philippe Landrein. □

1. - Voir vidéo complète de la table ronde sur [www.sdec-energie.fr](http://www.sdec-energie.fr)

2. - 219 bornes de recharges normales (3 à 22 kVA), 8 bornes rapides de 50 kVA et 3 bornes rapides de 100 kVA.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

## Une ingénierie locale pour accompagner les collectivités

La rénovation énergétique des bâtiments publics est un enjeu majeur de la transition énergétique. Si les collectivités en sont conscientes, encore faut-il franchir le pas et se lancer dans des chantiers parfois ambitieux et complexes. La table ronde <sup>(1)</sup> consacrée à ce sujet lors des deux journées portes ouvertes au SDEC ÉNERGIE a permis d'établir un état des lieux, de poser les enjeux, d'aborder les actions en cours et de confirmer les pistes de travail.

**L**e constat est clair et les enjeux importants. Les bâtiments publics représentent 60% de la dépense énergétique des communes. L'État, par le biais du décret tertiaire, applicable dès cette année, fixe des objectifs aux collectivités. « Ce dispositif dénommé désormais *Eco-Energie-Tertiaire* cible à la fois la rénovation des bâtiments publics mais aussi les comportements des occupants, a expliqué Ysolde Legros, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, lors de la table ronde. Il prévoit, pour les bâtiments ou ensembles de bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup> et soumis à l'obligation, une réduction de la consommation d'énergie finale d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010 ».

L'étude de la CERC Normandie (mars 2021) sur la rénovation énergétique du parc tertiaire des collectivités territoriales normandes fait apparaître que les collectivités connaissent assez mal le contenu du dispositif Eco-Energie-Tertiaire. Il en ressort aussi que leur connaissance de la consommation et de la performance énergétique des bâtiments est insuffisante. Autre constat, le manque d'outils de gestion patrimoniale, les changements d'élus, les fusions de collectivités et les transferts de compétences vers les intercommunalités limitent où altèrent la connaissance des



Nathan De Lara, sous-Préfet du Calvados en charge de la relance.

élus locaux sur leur parc tertiaire. « Le besoin d'accompagnement est alors très important. Le SDEC ÉNERGIE a ainsi toute sa place dans le dispositif de partenariat entre les acteurs pour répondre aux besoins des collectivités », confirme Gaël Le Corvec, directeur général de la CERC.

### La rénovation des écoles doit s'inscrire dans une approche globale

Pour les communes, les écoles représentent généralement les structures les plus consommatrices d'énergie. « D'une surface et d'une utilisation importante, leur performance énergétique est souvent médiocre, de nombreuses écoles datant de l'après-guerre », précise Guénaëlle Carlier, ingénieure Planification énergétique au SDEC ÉNERGIE. « Elles sont soumises à des enjeux de régulation du chauffage spécifiques (week-end, vacances) et les consommations sont fortement liées aux comportements des usagers. Il semble aujourd'hui indispensable de ne pas isoler la problématique de leur rénovation énergétique mais de l'intégrer dans une approche globale permettant de répondre aux besoins des usagers de façon évolutive. La rénovation des écoles est aussi une opportunité à saisir pour mobiliser la population dans le cadre des Plans Climat Air Energie (PCAET) ». Ces projets de rénovation gagneront aussi à s'articuler avec les démar-

**CHARTRE PARTENARIALE ÉTAT, SDEC ÉNERGIE ET COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER**

**MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS**

**D**epuis de nombreuses années, le SDEC ÉNERGIE et la Communauté urbaine Caen la mer sont mobilisés auprès des collectivités de leurs territoires respectifs pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics. Ils ont ainsi développé une ingénierie spécialisée qui accompagne les collectivités locales tout au long de leur projet, des études à la réalisation des travaux. Mais le financement reste l'obstacle à la concrétisation des projets.

L'objectif de la charte partenariale entre l'État, le SDEC ÉNERGIE et la Communauté urbaine Caen la mer, signée début octobre lors des journées portes ouvertes du SDEC ÉNERGIE, est d'améliorer la qualité et la performance énergétique des projets de rénovation des bâtiments des collectivités et de faciliter leur financement par l'État. Elle vient compléter les engagements pris par le syndicat et la Communauté urbaine dans le cadre du programme ACTEE pour renforcer l'ingénierie technique, avec notamment le recrutement de deux économistes de flux, et massifier la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités, avec la réalisation de 150 audits en 2 ans, dont 50% devront se transformer en travaux. « Pour faire face à l'urgence climatique et concrétiser la transition énergétique, l'État et les collectivités ont un rôle d'exemplarité à jouer s'ils veulent mobiliser l'ensemble de la société », a précisé Catherine Gourney-Leconte, Présidente du SDEC ÉNERGIE dans son propos introductif. « La signature de cette charte confirme notre volonté de tisser des partenariats pour consolider et inscrire dans la durée la dynamique locale. ».

**Près de 8 M€ mobilisés pour la réalisation des travaux dans le Calvados**

La rénovation énergétique des bâtiments publics entre dans une phase dynamique grâce notamment au plan de relance de l'État. La Dotation de Soutien à l'Investissement Local dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités prévoit une enveloppe exceptionnelle de 7,9 M€ au niveau départemental. Elle est complétée par le programme national ACTEE de la FNCCR, d'un montant de 100 M€. Le SDEC ÉNERGIE et la Communauté urbaine de Caen la mer vont pouvoir consacrer 470 000 € de ce programme au renforcement de l'appui qu'ils apportent aux collectivités. L'ensemble de ces aides et de ces accompagnements devrait générer plus de 10 M€ de travaux.



ches de labellisation E3D <sup>(2)</sup> - Etablissement en Démarche de Développement Durable - de plus en plus nombreuses dans le département, et dont l'obtention dépend notamment de la qualité du lien collaboratif entre l'école et la collectivité.

**2021, un nouvel élan**

Le SDEC ÉNERGIE est mobilisé depuis plus de 10 ans aux côtés des collectivités pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Si de nombreux petits pas ont été réalisés, trop de dossiers restent en sommeil en raison d'obstacles budgétaires. « Mais 2021 marque un véritable tournant », note Marc Lecerf, vice-président du SDEC ÉNERGIE en charge de la transition énergétique. « La rénovation des bâtiments publics devient une priorité annoncée par les différents acteurs. L'État joue un rôle déterminant à la fois coercitif, avec le décret tertiaire et incitatif avec le plan de relance fortement axé sur le financement des travaux. De son côté, la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), avec son programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique - lire dossier du Dialogue N°79/avril 2021), a un rôle de mise en mouvement des territoires et de développement de l'ingénierie locale. La signature d'une charte partenariale entre l'État, le SDEC ÉNERGIE et la Communauté urbaine Caen la mer permettra de massifier la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités » (lire encadré page suivante). □

1. - Voir vidéo complète de la table ronde sur : [www.sdec-energie.fr](http://www.sdec-energie.fr)

2. - **La démarche E3D** (E3D = École/Établissement en Démarche de Développement Durable) : un établissement (école, collège, lycée) s'engage dans une démarche globale de développement durable. Il apporte des solutions concrètes pour répondre aux objectifs de développement durable (Agenda 2030), dans le cadre des enseignements, des projets éducatifs, parcours et dispositifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...).



Béatrice Turbatte - Rapporteur général représentant la Communauté urbaine Caen la mer, Catherine Gourney-Leconte - Présidente du SDEC ÉNERGIE et Jean-Michel Vennin - Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados représentant l'État, ont signé la charte partenariale d'accompagnement des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

## L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

# Levier de développement des projets de production photovoltaïque

Les transformations techniques, économiques et réglementaires actuelles et la volonté croissante des utilisateurs de devenir responsables de leur consommation, favorisent le développement des projets d'autoconsommation.

L'autoconsommation est la possibilité de consommer tout ou partie de sa production d'électricité. Elle peut être individuelle quand le producteur et le consommateur se confondent, ou collective lorsque la fourniture d'électricité est effectuée entre un ou plusieurs consommateurs et un ou plusieurs producteurs liés entre eux au sein d'une personne morale. « Si l'autoconsommation individuelle progresse ces dernières années, les projets collectifs sont aujourd'hui encore assez rares en France », précise Alban Raffray, directeur du département Transition Énergétique au SDEC ÉNERGIE. « Dans ce contexte, le syndicat se donne pour missions d'informer les élus sur l'existence de ces nouveaux modèles et de les accompagner pour leur mise en place ».

### Une structure juridique commune

Pour rendre possible une opération d'autoconsommation collective, il est nécessaire que les producteurs et consommateurs soient rassemblés au sein d'une structure juridique commune. C'est elle qui signera notamment la convention avec le gestionnaire de réseau public de distribution (Enedis) et qui détermine les clefs de répartition de l'électricité produite entre les consommateurs. « Le SDEC ÉNERGIE peut être facilitateur du projet en assumant les responsabilités de cette « personne morale organisatrice », poursuit Alban Raffray. « Le témoignage lors de la table ronde de « Morbihan Energies » avec leurs 14 projets d'autoconsommation collective confirme le rôle important que peuvent jouer les syndicats départementaux d'énergie ».

En dehors de la contrainte statutaire, les acteurs de la convention doivent être situés dans un rayon géographique proche. La distance entre les consommateurs ou producteurs d'électricité ne peut excéder 2 kilomètres. Depuis octobre 2020, une dérogation est possible pour prendre en compte la particularité des zones rurales avec une distance maximale de 20 km.



### Comment fonctionne l'autoconsommation collective ?

Pour des collectivités locales, l'autoconsommation est souvent patrimoniale. « La collectivité produit de l'électricité pour plusieurs de ses bâtiments. L'exemple présenté par la ville de Malaunay (6 160 habitants), précurseur en la matière, est très probant », poursuit Alban Raffray. « Au moment de la mise en place de leur projet (2015)<sup>(1)</sup>, leur facture annuelle d'électricité s'élevait à 275 000 euros. Si l'on applique les différentes augmentations, leur facture serait aujourd'hui de 530 000 euros alors qu'elle n'est en réalité que de 250 000 euros. » L'autoconsommation peut aussi être à vocation sociale quand, par exemple, un bailleur produit de l'électricité pour les locataires de son parc d'habitations. C'est ce qu'a mis en place « Pas de Calais Habitat » avec la pose sur ses bâtiments de 400 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques. 95% des locataires du parc concerné (100 foyers) se sont inscrits dans la démarche avec une réduction de leur facture de 20 à 150 euros par an. Mais cette opération collective est allée bien au-delà de la maîtrise de la consommation d'énergie. Elle a créé du

lien social, de la solidarité entre locataires et a notamment débouché sur la création de jardins partagés.

### Un raccordement au réseau de distribution publique d'électricité

Dans le cadre de l'autoconsommation collective, l'ensemble des partenaires bénéficie de la production électrique. Le principe est de la répartir selon les besoins de chacun. La convention signée avec le gestionnaire de réseau électrique (Enedis), acteur incontournable, fixe les modalités de répartition entre les différents consommateurs. L'éventuel surplus d'électricité produite sera réinjecté dans le réseau. « Les consommateurs et producteurs restent ainsi raccordés au réseau. Une sécurité complémentaire en cas de défaillance de la production photovoltaïque du groupement », conclut Alban Raffray. □

1. - Equipement d'une dizaine de bâtiments (église, école, piscine, centre socioculturel) de 1600 m<sup>2</sup> de tuiles photovoltaïques pour alimenter différentes structures (voir vidéo complète de la table ronde sur [www.sdec-energie.fr](http://www.sdec-energie.fr)).

L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

# Construire un cadre de concertation apaisé

89% des Français sont favorables au développement des énergies renouvelables. Mais les oppositions sont de plus en plus nombreuses notamment sur les projets de méthanisation et de parcs éoliens. Améliorer leur acceptabilité paraît aujourd'hui essentiel pour parvenir à atteindre les objectifs fixés pour 2030, soit 32 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie, dont 40 % pour l'électricité.

**A**ujourd'hui en France, 2 projets de méthanisation sur 10 font l'objet de contestation. Et ce chiffre grimpe à 7 sur 10 pour l'éolien. « Lors de la table ronde <sup>(1)</sup>, Vincent Cornillon, Ingénieur d'affaires gaz verts chez GRDF, expliquait justement qu'un opposant était généralement un habitant qui se posait des questions sans obtenir les bonnes réponses », rappelle Fanny Lemaire, ingénieure Transition énergétique au SDEC ÉNERGIE. « Pour les projets de méthanisation, les contraintes administratives et calendaires complexifient évidemment le dialogue. La nécessité de développer rapidement les projets pour en fixer le tarif de rachat de l'énergie, qui baisse de 0,5% chaque trimestre, est peu compatible avec la concertation des riverains qui nécessite du temps d'appropriation. »

L'exemple apporté lors de la table ronde par le Parc éolien citoyen d'Avessac est particulièrement significatif. Codéveloppé avec un professionnel de l'éolien, le projet a rapidement généré des craintes locales, du fait notamment de la présence de failles géologiques et de nuisances sonores. Alors que les travaux de fondation avaient débuté, les acteurs du projet ont intégré les remarques et trouvé des solutions : déplacement du projet de quelques dizaines de mètres, bridage, ajout de « peignes »

en bout de pâles... « Ce projet de transition énergétique bénéficie désormais d'un fort soutien des collectivités locales. Il est créateur d'emplois locaux, apporte des retombées financières et des nouveaux services pour le territoire et la population (accompagnement aux économies d'énergie, autopartage, animations pédagogiques pour les scolaires...) ».

## Le Plan Métha Normandie

Les principaux acteurs de la filière méthanisation se coordonnent en Normandie autour du Plan Métha Normandie. Il accompagne les projets souvent portés par des agriculteurs. Animé par la Chambre Régionale d'Agriculture et Biomasse Normandie, il regroupe l'ADEME, la Région Normandie, Territoire d'Énergie Normandie <sup>(2)</sup>, les services de l'État, GRDF et GRT Gaz. « Ce plan propose des séquences d'information, des visites et un accompagnement des élus et des porteurs de projets pour favoriser leur compréhension et leur acceptabilité. À noter que la Chambre d'Agriculture met en place des formations spécifiques sur le sujet », poursuit l'ingénieure du SDEC ÉNERGIE.

## Le caractère citoyen facilite l'acceptabilité

Face à la forte dynamique des projets d'énergies renouvelables et à la montée des opposi-

tions, l'appropriation locale et l'acceptabilité sociale semblent aujourd'hui une nécessité. « Le caractère citoyen facilite l'acceptabilité des projets intrinsèquement tournés vers le dialogue avec les habitants, notamment pour collecter le capital nécessaire à leur réalisation. », confirme Fanny Lemaire.

L'intervention lors de la table ronde des « 7 vents », confirme cette évolution. Cette SCIC coordonne en Normandie le réseau ECLORE (Réseau des Énergies Citoyennes, Locales et Renouvelables), partenaire de l'association Énergie Partagée. Les missions d'ECLORE reposent sur la sensibilisation, l'appui, le soutien et l'accompagnement des projets citoyens et participatifs en Normandie.

## Le rôle du SDEC ÉNERGIE

Dans le cadre de son accompagnement des Plans climat air énergie territoriaux, le SDEC ÉNERGIE aide les élus locaux à définir des objectifs de production d'énergies renouvelables à l'échelle des EPCI, en lien avec les potentiels des territoires, mais aussi en tenant compte de leur impact social et environnemental. « En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution de Gaz, nous sommes aussi consultés par GRDF dans le cadre de l'élaboration des zonages de raccordement des installations de méthanisation pour le renforcement du réseau grâce à un maillage de canalisation de biométhane. La mise en œuvre de ces maillages nécessite d'informer, sensibiliser et concerter les élus des communes traversées ».

L'intensification des démarches d'information et de sensibilisation en faveur de l'acceptation des projets ENR fait aujourd'hui partie de l'ADN du SDEC ÉNERGIE. Une volonté confirmée par le nouveau plan stratégique 2021-2026 du syndicat qui place la transition énergétique au cœur de ses activités. □

1. - Voir vidéo complète de la table ronde sur [www.sdec-energie.fr](http://www.sdec-energie.fr)

2. - Regroupement des 5 syndicats d'énergies normands - SDEC ÉNERGIE, SIEGE 27, SDEM 50, Territoire d'Énergie 61 et SDE 76.



## Deux journées d'échanges et de convivialité !

Tous les diaporamas et supports des ateliers et tables rondes sont à disposition sur notre site Internet [www.sdec-energie.fr](http://www.sdec-energie.fr)

### ESPACE D'ÉCHANGES



Espace d'échanges avec nos partenaires : Enedis, GRDF, EDF et l'UAMC 14.

### MOBILITÉS



Visites de l'exposition et essais de véhicules hydrogènes et GNV, mis à disposition par nos partenaires GRDF et Toyota GCA Lisieux.

### AMBIANCE



Des tables rondes... à la restauration.



### ESPACE MATÉRIELS D'ÉCLAIRAGE ET EXPO 2050



Exposition de matériels innovants d'éclairage public et démonstrations : panneaux à messages variables et éclairage public connecté. Visites de l'exposition 2050 de la Maison de l'Énergie.

### ATELIERS



8 ateliers techniques ont rythmé les deux journées : Le financement des projets - Éclairage public : faut-il éteindre la nuit ? - Produire de l'électricité photovoltaïque en utilisant la toiture des bâtiments publics - Cartographie et usages numériques - Montage d'un projet d'effacement coordonné des réseaux - Montage d'un projet de chaufferie bois - Comment éclairer juste ? - Urbanisme et réseaux